

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(10^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du vendredi 10 avril 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 257).

Discussion générale (suite) :

MM. Georges Lemoine,
Jean-Paul Fuchs.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

MM. Paulin Bruné,
André Thien Ah Koon,
André Ledran.

M. Dominique Bussereau, rapporteur de la commission des lois.

M. le ministre.

MM. Gilbert Gantier,
Alexandre Léontieff,
Jean Maran,
Benjamin Brial.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôts de projets de loi** (p. 269).

3. **Ordre du jour** (p. 269).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. CHARLES MILLON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

CONSULTATION DES POPULATIONS INTÉRESSÉES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (nos 614, 629).

Cet après-midi l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Georges Lemoine.

M. Georges Lemoine. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, la Nouvelle-Calédonie est donc une nouvelle fois au cœur de nos préoccupations et, pour beaucoup, de nos soucis. Et toujours, me semble-t-il, avec la même ligne de partage entre ceux qui croient à la permanence des choses et ceux qui croient que la permanence n'est qu'un voile qui masque une évolution naturelle.

Depuis vingt ans, la Nouvelle-Calédonie cherche son équilibre. Un monde un peu désert, perdu dans un océan immense. Un monde fait de contrastes. Une île, l'île de Lifou, aussi grande que la Martinique, peuplée de 15 000 habitants, presque tous Kanaks. Un territoire aussi grand que Formose mais comptant 150 000 habitants contre 17 millions d'habitants.

Une même obsession, depuis plus d'un siècle, a animé tous les gouvernements de notre pays : peupler ce territoire. Et rarement autant de méthodes diverses ont été employées, à commencer par le bagne.

Certes, on ne refait pas l'histoire, mais une situation est toujours le résultat d'actions convergentes ou contrariées qui livrent un héritage.

Pour la période de 1956-1958, retenons la loi-cadre et le référendum, car, personne ne peut le nier, la Nouvelle-Calédonie a déjà connu un référendum et s'est déjà prononcée pour le rattachement à la France ; j'ai déjà rappelé les circonstances de cette consultation. L'Union calédonienne s'interrogeait à l'époque sur le maintien du statut d'autonomie interne, et la réponse du comité constitutionnel a constitué une sorte de garantie, de pacte moral, qui a lié pendant un temps la France à la Nouvelle-Calédonie et aux Kanaks, lesquels formaient l'ethnie la plus importante. C'était le moment où beaucoup se reconnaissaient dans le mot d'ordre de l'Union calédonienne : « Deux couleurs, un seul peuple. »

Mais 1963 a été, me semble-t-il, une erreur.

Je l'ai peut-être mieux compris lorsque j'étais à votre place, en juin 1984. Après les interventions dures, quelques-unes brutales, de vos collègues du R.P.R., qui avaient proclamé

que si la droite gagnait les élections législatives de 1986, le statut de 1984 serait remis dans les tiroirs, les représentants du front indépendantiste qui étaient dans les tribunes m'ont dit : « On veut nous refaire le coup de 1963 ! »

La confiance a été souvent remise en cause et tous ceux qui, depuis 1975, ont essayé de contenir une situation changeante en ont fait l'expérience. On compare parfois la situation de la Nouvelle-Calédonie à l'opéra, où les chanteurs répètent : « Avançons ! Avançons ! », alors qu'ils sont toujours sur place. J'ai plutôt le sentiment que c'est l'inverse qui s'est produit. Plus on disait : « N'avançons pas ! N'avançons pas », plus le mouvement s'accélérait.

M. Dijoud, après M. Stim, en a fait l'expérience lorsque, avec courage, il a entrepris de racheter puis de redistribuer des terres. Il a pris en compte une réalité qui s'imposait : la terre, objet de tant de litiges, si révélatrice du poids de la colonisation sur le peuple kanak, redevenait un enjeu non seulement concret mais symbolique. Redonner la terre aux Kanaks, c'était reconnaître d'une certaine manière qu'on la leur avait prise à un moment donné.

Les idées, même celles qui sont révolutionnaires, naissent toujours dans la simplicité et parfois dans un environnement qui en facilite l'éclosion. L'accession des Nouvelles-Hébrides à l'indépendance a été, personne ne peut en douter, un signe, et l'opération, fâcheuse à l'époque mais lourde de conséquences, de Santos, en 1980, a constitué une sorte de révélateur.

Ce que M. Messmer envisageait en 1972 comme une sorte de Luxembourg prospère dans le Pacifique, à condition de marginaliser les populations autochtones, n'était plus, en fait, en 1980, une terre de rêve.

Comme d'autres, j'ai tenté de prendre la mesure des difficultés auxquelles la France était confrontée. Comme vous, j'avais beaucoup de foi dans ce que je faisais et la volonté nécessaire, mais aussi, je tiens à le souligner, l'expérience que j'avais retirée de l'Algérie. Je conserve les images de la guerre, des morts, et des pauvres gens sur les quais d'Alger, avec deux valises, pleurant une terre qu'ils considéraient comme la leur. Ces images, je ne les ai jamais oubliées ; elles m'ont toujours guidé dans ma réflexion.

Les discussions de Nainville-les-Roches ont confirmé le droit de recourir au référendum, presque trente ans après 1958, pour fixer un cap, ce qui était une nécessité.

Nous devons cependant mesurer l'ampleur des mots. Lorsque nous, métropolitains, parlons de référendum, nous ne sentons pas ce que ce mot peut parfois avoir de tragique. Si l'on organise un référendum pour savoir si la durée du mandat présidentiel sera ramenée de sept à cinq ans, son résultat ne changera pas la vie quotidienne de nos concitoyens. Même si un référendum nous invitait à passer de la V^e à la VI^e République, je crois que rien ne serait profondément changé dans notre mode de vie.

Mais, dans ce pays si lointain, je ne pense pas que l'on puisse poser deux questions le même jour à la population en demandant une seule réponse en fonction de laquelle tout peut basculer. J'avais proposé ce référendum. Vous avez donc eu raison de l'organiser, et aucun argument pseudo-juridique ne peut entamer la nécessité de donner, quand il le faut, la parole à la population.

M. Jean-Claude Martinez. Si vous saviez ce qu'est le droit !

M. Georges Lemoine. Mais la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si ce référendum nécessaire est nécessaire maintenant.

En 1984, j'ai été confronté à un problème un peu semblable car il y avait une sorte de surenchère entre les indépendantistes et ceux que l'on appelle communément les loya-

listes. Tout le monde voulait en découdre, et le plus vite possible, mais chacun avec la méthode qui lui semblait la mieux appropriée pour lui apporter le résultat attendu.

Je suis persuadé, ce soir encore, que l'organisation d'un référendum, surtout lorsqu'il se situe dans la perspective que vous avez choisie, et qui est la seule possible, exige un temps de préparation. Un référendum doit en effet se préparer politiquement, économiquement et psychologiquement.

Il doit se préparer politiquement en essayant de rechercher un accord aussi large que possible de nature à lier les parties intéressées. Je sais que ce n'est pas facile mais c'est un but qu'il faut se fixer.

Il faudrait également mettre en place un dispositif comme celui que nous avons prévu, c'est-à-dire créer un comité Etat-territoire afin d'envisager tous les cas de figure. Si vous posez une question concernant l'indépendance, la population doit savoir de quel type d'indépendance il s'agit, pour quelle société, quelles garanties seront accordées aux minorités. Est-ce que le principe de la double nationalité serait retenu ?

Mais le référendum doit également être préparé économiquement, c'est évident. Il reste à former des hommes, des cadres, à définir les moyens nécessaires et des rapports de coopération.

Enfin, il faut une préparation psychologique. Il me paraît nécessaire de dédramatiser l'enjeu d'un référendum. Il ne faut pas que l'issue soit ressentie par les uns ou par les autres comme le chaos ou le salut, comme l'être ou le néant.

Surtout, il faudrait libérer le calendrier électoral de la Nouvelle-Calédonie de l'emprise du calendrier métropolitain. Or, monsieur le ministre, je crains que vous ne tombiez dans le piège du rythme électoral. Déjà, on vous accuse de préparer les présidentielles.

M. Jacques Toubon, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Comme si nous étions les seuls !

M. Georges Lemoine. Dans votre majorité s'expriment des nuances. Je ne parle que de l'U.D.F. car, du côté du Front national, le moins qu'on puisse dire est qu'on ne fait pas dans la nuance ! Tout le monde, car c'est l'intérêt de la France, doit souhaiter la paix en Nouvelle-Calédonie. Avec des amis, de toutes sensibilités, préoccupés par l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, j'ai créé une association pour une évolution pacifique de la Nouvelle-Calédonie. Je crois à l'évolution de ce pays, mais je souhaite et je veux qu'elle puisse se faire dans la paix. Il faut également réfléchir au développement de la Nouvelle-Calédonie dans le contexte de l'océan Pacifique et, au demeurant, un membre du Gouvernement est maintenant plus précisément chargé de cette partie du monde.

Ce que nous vous demandons, monsieur le ministre, ce que nous souhaitons voir obtenir, c'est le rétablissement du dialogue avec tous les partenaires. Je sais que la tâche n'est pas toujours facile. A deux reprises, quand j'étais à votre place, le disjoncteur a sauté. Avec beaucoup de difficultés, il a fallu rétablir le courant, mais alors il ne passait pas toujours.

Je ne pense pas qu'il faille, comme certains le font, jeter l'anathème sur les Kanaks qui veulent l'indépendance. A leur place, quel choix serait le nôtre ? Ce peuple a une histoire, et c'est l'honneur de la France de l'avoir conduit à prendre conscience de son unité et d'avoir apporté, par exemple, le français comme langue d'échange et de communication dans un territoire qui comptait trente-deux dialectes.

La période coloniale a été brutale. Elle était de son temps. Je vous invite, monsieur le ministre, à venir voir à Chartres la bibliothèque Bouge, qui possède l'un des plus importants fonds océaniques. J'y feuilletais il y a peu le livre de bord d'un officier de marine qui prit part à la répression de la révolte d'Ataï. Ce fut sanglant et ce n'était que vingt-cinq ans après la prise de possession par la France de la Nouvelle-Calédonie.

M. Jean-Claude Martinez. Et alors ?

M. Georges Lemoine. Mais nous devons assumer ce passé.

Lorsque, à Nainville-les-Roches, nous avons pris acte de la fin de la colonisation, de l'égalité de cultures, nous avons voulu regarder vers l'avenir.

Il est vrai que j'ai fait voter un statut qui a été refusé et par le R.P.C.R. et par le Front national indépendantiste parce que, ainsi que je l'ai dit ici, j'avais choisi la ligne de crête.

Il faut garder à ce pays son unité, même si, pour le faire évoluer, on doit effectivement - cela a été fait - envisager la régionalisation. Il faut refuser la partition et je crois que la France, comme je l'ai déclaré à Nouméa en 1983, doit être prête à toutes les solutions, y compris l'indépendance. Si cette indépendance devait intervenir, il faudrait que ce soit dans l'amitié et, en tout état de cause, la Nouvelle-Calédonie devrait rester un partenaire de la France.

M. Roger Holeindre. Pour recevoir de l'argent ! C'est honteux !

M. Jean-Claude Martinez. C'est un social-traître ! Il a été viré par Mitterrand.

M. Georges Lemoine. Le référendum est un outil juridique. Vous l'utilisez, monsieur le ministre, et vous avez raison. Mais, et je vous le dis avec l'humilité de celui qui s'est trompé une fois, vous avez tort de l'organiser maintenant car rien ne presse. Profitez de cette période de calme pour élaborer avec les partenaires une politique de concertation.

Je suis convaincu que les Kanaks qui réclament l'indépendance aiment la France. Nous ne devons pas les rejeter. Je souhaite que vous puissiez leur tendre une main fraternelle.

Rappelez-vous, monsieur le ministre, que parfois, dans l'histoire, on croit voir arriver Grouchy, mais c'est Blücher qui se présente.

Il y a, qu'on le veuille ou non, dans ce pays, un pays réel, celui de tous ceux qui ont choisi - ils représentent à peu près 90 p. 100 du peuple kanak - un statut particulier, et il y a un pays légal qui relève de notre droit. Il y a la coutume d'un côté et, de l'autre, notre code, civil, judiciaire, électoral.

M. Jean-Claude Martinez. Et le code pénal pour vous !

M. Georges Lemoine. M. Toubon rappelle qu'il y a le pays réel et le pays légal.

M. Jacques Toubon, président de la commission. Moi ? Depuis quand ?

M. Georges Lemoine. Cet après-midi, M. Kasperreit, voulant sans doute m'insulter...

M. Gabriel Kasperreit. C'est un comble !

M. Georges Lemoine. ... m'a traité, paraît-il, de « maurassien »...

M. Gabriel Kasperreit. Monsieur Lemoine, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Georges Lemoine. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Gabriel Kasperreit, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gabriel Kasperreit. Monsieur Lemoine, vous avez fait cette déclaration sur la distinction entre pays légal et pays réel ici même, devant moi. J'ai dit, en ce qui me concerne, que vous l'aviez faite après Maurras. Point à la ligne.

Vous ne pouvez pas affirmer que cela est inexact.

M. Georges Lemoine. Monsieur Kasperreit, quand j'ai fait cette citation...

M. Jean-Claude Martinez. Vous ne saviez pas qui était Maurras ! (Rires.)

M. Georges Lemoine. ... j'étais en train de lire un livre très intéressant...

M. Roger Holeindre. Il lisait *Tintin* ! (Nouveaux rires.)

M. Georges Lemoine. ... dont je voudrais vous lire un extrait : « Le Général a un peu voulu faire la révolte du pays réel contre le pays légal. Mais le pays légal se défend bien. Il se défend d'autant mieux que le jeu est faussé. Quand on bute contre un régime, toutes les armes sont bonnes. Le Général, à juste titre, ne veut pas les employer. »

Cher monsieur Kasperait, ce livre est de Georges Pompidou, et il est intitulé : *Pour rétablir une vérité*. Quant à la lettre dont je viens de vous lire un extrait et qui fait allusion au pays réel et au pays légal, elle est signée de Michel Debré.

M. Gabriel Kasperait. Ce n'est pas une raison pour employer cette distinction à tout bout de champ !

M. Georges Lemolne. Laissez-moi, s'il vous plaît, le droit de parler du pays réel et du pays légal puisque M. Michel Debré l'a fait avant moi !

M. Gabriel Kasperait. Vous avez tous les droits, et moi aussi !

M. Georges Lemolne. Dans la même lettre, M. Debré posait cette question : « Sortirions-nous de ce cercle ? Oui, avec une catastrophe. »

La catastrophe, on l'a connue.

M. Jean-Claude Martinez. En 1981 !

M. Georges Lemolne. Ce fut 1958, Monsieur le ministre, nous ne voulons pas de catastrophe à propos de la Nouvelle-Calédonie, parce que, comme vous, nous aimons ce pays, ce peuple divers et cette jeunesse qui aspire à la dignité.

Lors d'une de mes visites à Dokamo, un jeune Canaque, qui parlait au nom de toute sa classe, déclara : « Je travaille pour servir mon pays quand il sera indépendant. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) »

Tel était le choix qu'avait fait cette jeunesse. Il faut que nous sachions reconnaître cette possibilité. Cette jeunesse, nous devons aussi savoir l'entendre.

Je pense en outre que toutes les mesures économiques qui ont été prises ne suffiront pas pour résoudre la question calédonienne. A cet égard, je voudrais citer un passage d'un article de M. Leleu, que vous avez sans doute lu, et qui est paru il y a quelques semaines dans *les Nouvelles calédoniennes* : « Le plan de relance économique mis en œuvre par l'Etat avec des moyens considérables et exceptionnels, dont on perçoit déjà les pleins effets qui rappellent l'expérience passée des années 1970 à éviter, s'il est indispensable pour le développement du territoire, ne suffira pas à lui seul à garantir notre avenir. »

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Georges Lemolne. Il vous faut donc maintenant, monsieur le ministre, à la fois mettre en place les moyens et tenir compte des hommes. Lors de mon dernier passage en Nouvelle-Calédonie, à l'île des Pins, une femme Canaque, qui m'avait reconnu, m'a offert un bouquet de fleurs pour ce que j'avais fait, m'a-t-elle dit, pour le peuple Canaque.

M. Paulin Bruné. Elle a été généreuse !

M. Georges Lemolne. Ce soir, monsieur le ministre, en pensant à notre collègue Rock Pidjot, en pensant surtout à sa dernière intervention, je vous offre symboliquement, en pensée, ce bouquet de fleurs...

M. Gabriel Kasperait. Oh, non ! Gardez-le !

M. Georges Lemolne. Ces fleurs puissent-elles vous aider et être un signe de réconciliation pour la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, 1985 en Nouvelle-Calédonie : la sécurité des biens n'est plus assurée dans la brousse ; l'économie s'effondre ; les moyens de production sont immobilisés ou détruits ; l'autorité est bafouée ; le Gouvernement est incapable de faire respecter le vote qu'il a lui-même organisé ; les affrontements provoquent des morts.

Deux ans plus tard, en 1987 : on circule normalement ; la vie reprend dans la brousse ; Nouméa est même prise d'une frénésie de construction ; des relations entre groupes auparavant hostiles s'ébauchent.

C'est dans ce contexte que vous nous proposez un référendum, monsieur le ministre.

Personne ne peut mettre en cause le principe du référendum : il a été admis par tous les intéressés dès 1983. M. Pisani l'a pris à son compte en proposant l'autodétermi-

nation et nous l'avons accepté par la loi de juillet 1986. L'U.D.F. votera donc votre texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

Nous savons, par les résultats des toutes dernières élections, qu'une forte majorité de la population souhaite rester française et il est probable que la perspective de l'indépendance sera massivement rejetée par la population.

Pourtant, nous sommes inquiets. Ne peut-on craindre que ce territoire, qui a retrouvé le calme, ne connaisse à nouveau troubles et agitations ? Ne risque-t-on pas de bloquer encore une situation en évolution et de radicaliser les positions des extrémistes des deux camps en présence ? Nous craignons surtout que ce référendum ne suscite des guerres de consensus entre les communautés. Sans ce consensus, les difficiles et délicats problèmes auxquels est confronté le territoire ne trouveront pas de solution.

Ce sont ces inquiétudes que je souhaite exprimer car il faut toujours avoir à l'esprit les données essentielles, incontournables dont toute solution doit tenir compte. Ces données, nous les connaissons, monsieur le ministre.

En premier lieu, personne n'a intérêt à la disparition de la présence française dans un Pacifique essentiellement anglophone, ni évidemment les Caldoches, ni les Canaques, qui feraient un immense bond en arrière - l'exemple du Vanuatu est là pour le prouver - ou qui tomberaient rapidement sous une domination étrangère.

En deuxième lieu, la Nouvelle-Calédonie a été progressivement colonisée depuis 1853.

A la légitimité originelle s'ajoute une légitimité historique. C'est une réalité qu'on ne peut ignorer et s'il est vrai que les communautés ne sont guère liées, n'ont pas pu ou pas voulu créer une société ou un peuple, leur consensus est nécessaire pour sauvegarder l'avenir de l'île.

En troisième lieu, la Nouvelle-Calédonie est une terre de déséquilibre et d'inégalités.

Nouméa compte 60 p. 100 de la population de l'île. Nouméa rassemble 60 p. 100 de tous les Européens, mais 18 p. 100 seulement des Mélanésiens. Nouméa vit dans une aisance relative alors qu'à la brousse, essentiellement noire, est en partie sous-développée et que les colons disposent encore souvent des meilleures terres.

En dernier lieu, la Nouvelle-Calédonie dépend de la métropole : les transferts de la métropole représentent plus de 40 p. 100 du produit national brut du territoire. Il en résulte des situations économiques inégalitaires, autrement dit la prédominance de la société de Nouméa sur la société rurale, canaque à 90 p. 100.

Partant de ce constat, M. Pisani avait pensé que la solution des problèmes calédoniens était avant tout politique et idéologique. « Il faut aller dans le sens de l'histoire, favoriser l'indépendance avec ceux qui la veulent, fussent-ils minoritaires », disait-il. Et d'ajouter : « Mon objectif est de faire en sorte que la minorité » - qu'il chiffrait à 35 p. 100 - « devienne un jour majoritaire. » Il a échoué. Ce fut pure utopie que de s'appuyer sur le seul F.L.N.K.S., très minoritaire. Le résultat ? Ce fut de regrouper les Caldoches, pour-tant souvent individualistes, les Wallisiens et une partie des Mélanésiens pour la seule cause qui les touche viscéralement : rester Français.

Le résultat ? Ce fut la dégradation de la situation économique de l'île et le retard de toute solution, laquelle passe forcément par le dialogue et le consensus.

Changement après 1986 : vous avez repris en main les médias, fermé l'Office culturel, scientifique et technique canaque, entreprise vouée à la cause du F.L.N.K.S.

Parallèlement, les forces de l'ordre ont assuré calme et tranquillité.

Vous avez partiellement vidé aussi de son contenu la régionalisation. Nous avons critiqué ses modalités - dont l'absurdité du découpage - mais non son principe. Des compétences ont été enlevées, les budgets réduits. L'administration parle de budgets non réalistes, les dépenses étant supérieures aux recettes. Mais comment peut-on organiser les régions en cinq mois, répliquent les trois présidents F.L.N.K.S. des régions ? Et comment, avec les faibles ressources, réaliser les infrastructures indispensables dans la brousse ? Questions auxquelles il est difficile de répondre objectivement.

Monsieur le ministre, le référendum aura lieu. Tout porte à croire qu'il sera largement perdu par les indépendantistes. Mais, après le référendum, les problèmes demeurent.

Vous avez tracé tout à l'heure une ligne politique de l'après-référendum, ligne qui pourrait s'apparenter - si j'ai bien compris - à celle de la Polynésie. Mais, le problème n'est pas uniquement politique : il est aussi économique, social et culturel.

Nous pensons que seule une volonté politique inflexible, appuyée sur des moyens importants, traduits par une loi programme, permettra de créer les conditions d'un développement harmonieux.

Monsieur le ministre, comment allez-vous régler le problème des terres ? Vous avez estimé que ce problème était déjà en partie évacué. J'ai lu, dans *Le Figaro*, il y a huit jours, une déclaration de M. Lafleur : « Cela fait des années que je répète qu'il y a un problème de la terre. Personne ne m'écoutait. Aujourd'hui, chacun reconnaît qu'il faut repeupler la brousse et permettre au plus grand nombre de gens d'accéder à la propriété. La propriété de la terre, avant d'être un outil de développement économique et de promotion sociale, est une liberté et une dignité. C'est particulièrement vrai pour les Mélanésiens. »

Il s'agit donc effectivement de développer l'exploitation familiale mélanésienne, source de liberté et de dignité.

Il s'agit aussi de transférer les terres aux tribus, qui sont à l'étroit alors que les terres sont sous-exploitées. Car, pour un certain nombre de Mélanésiens, la terre est plus qu'un cadre de vie : c'est la terre des ancêtres, un prolongement d'eux-mêmes auquel s'attachent des liens affectifs, symboliques et mystiques. Il est clair qu'un tel transfert doit être accompagné de la formation technique, de la formation agricole des hommes, par l'apport d'outillage, par l'organisation des marchés. Sinon, il va à l'encontre du but poursuivi.

Comment allez-vous intensifier l'effort de formation entrepris depuis une bonne dizaine d'années, en particulier dans le deuxième cycle, où les bacheliers mélanésiens ne sont encore que 10 p. 100 ? Allez-vous accélérer la création d'un institut universitaire pour former les cadres de demain ?

Comment allez-vous revitaliser la brousse ?

Nous croyons en la régionalisation, en son contenu, en son principe, parce qu'elle permet la responsabilisation du plus grand nombre d'hommes, parce qu'elle les met en contact avec le concret, parce que c'est une école de démocratie, parce que l'on trouve souvent des consensus sur des objectifs de développement économiques et sociaux clairement définis.

Comment allez-vous faire pour que les communautés se comprennent mieux ?

Il me semble nécessaire que les Mélanésiens puissent cultiver leurs spécificités. C'est un problème de dignité, de respect de la personne humaine, d'efficacité aussi, car nul ne peut accepter d'être coupé de ses racines, de sa culture.

La richesse d'un pays, ce n'est pas son uniformité, c'est sa diversité. Le dialogue fructueux ne peut passer que par cette reconnaissance.

Enfin, comment allez-vous corriger les déséquilibres entre Nouméa et la brousse ?

Il faut une politique de très forts investissements. Il faut une politique décidée, hardie, qui permette l'épanouissement culturel et social de chacun, une politique à laquelle vous devez associer tous les habitants. Il faut donner à chacun une raison de vivre, une raison d'être Français (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), non par l'assistance, mais par la participation de chacun à un grand dessein économique et humain dans lequel il croit et qui le concerne et le motive. Prenons garde, monsieur le ministre, que le référendum ne soit une revanche.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Paul Fuchs. Je termine, monsieur le président.

Que ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique ne commettent pas l'erreur de l'exercer bien plus encore après le référendum.

Faisons en sorte que l'amertume, le désespoir d'une partie de la communauté canaque ne se transforme pas à nouveau en violence. Evitons qu'une intransigeance ne s'oppose à une autre intransigeance. Veillons à ce que personne ne perde la face. La simple loi majoritaire ne règlera pas le problème.

Nous avons reçu et écouté les responsables canaques et les responsables européens. Chez tous, nous avons cru déceler espoir et crainte. Il n'existe pas de fossé infranchissable.

C'est au Gouvernement, c'est à la France, à sa lucidité et à sa générosité de créer les conditions d'un dialogue entre tous les fils de la Calédonie pour que se développe l'économie, que progresse la justice sociale dans le respect, la dignité, la sensibilité et la culture de chacun et pour que, dans le cadre de la République française, chacun ait des raisons de vivre et d'espérer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et socialiste et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Mesdames, messieurs, je viens d'écouter avec une grande attention l'intervention de M. Fuchs et j'ai été particulièrement sensible aux inquiétudes qu'il a exprimées. Je voudrais cependant lui dire que j'ai été choqué par la manière dont il a présenté les choses, en utilisant deux termes que je récusais totalement parce qu'ils caricaturent le dossier de la Nouvelle-Calédonie : ceux de Canaque et de Caldoche.

La Nouvelle-Calédonie est un territoire grand comme la Belgique, on l'a dit, je l'ai dit. En Belgique, il y a dix millions d'habitants, en Nouvelle-Calédonie, 150 000. Ils forment une seule et unique communauté, la communauté calédonienne, mosaïque constituée d'ethnies différentes installées sur le territoire depuis des générations, qui ont travaillé, qui ont mis en valeur ce territoire et qui ont toutes des droits imprescriptibles.

Sur les bancs de l'Assemblée nationale, monsieur Fuchs, il y a un Canaque : M. Maurice Nénou-Pwataho. Mais vous le situez dans le camp des Caldoches car, dans l'esprit de ceux qui veulent schématiser le dossier calédonien, les Caldoches, ce sont les loyalistes, les Canaques, ce sont les indépendantistes.

M. Robert Le Foll. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Sur trois parlementaires de Nouvelle-Calédonie, il y a un Européen et deux Mélanésiens, et la distinction doit être faite de cette manière. M. Maurice Nénou-Pwataho, ici présent, est un élu de la région de Poinimié, un élu de la brousse, comme M. Dick Ukeiwé, au Sénat, est un élu de Lifou.

M. Laurent Cathala. Ça ne veut rien dire !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. La Nouvelle-Calédonie, ce n'est pas un problème simple. L'île de Lifou, monsieur Fuchs, est grande comme la Martinique. En Martinique, il y a 326 000 habitants. Sur l'île de Lifou, il y en aurait 15 000, nous a dit M. Lemoine, mais je crois qu'il exagère et que la réalité se situe plutôt entre 10 000 et 15 000. Et lorsque M. Pisan, alors haut-commissaire délégué du Gouvernement, a survolé en hélicoptère, pour la première fois, l'île de Lifou, il m'a avoué lui-même que ses fibres d'ingénieur agronome s'étaient révélées parce qu'il n'avait pas vu plus de dix hectares mis en valeur.

Or ces terres sont totalement attribuées à des tribus mélanésiennes. Sur les deux millions d'hectares que compte la Nouvelle-Calédonie, un million appartient à l'Etat, au territoire ou aux communes, un autre million a été distribué à parts pratiquement égales entre les Mélanésiens, qui détiennent 550 000 hectares, et les Européens qui en possèdent 450 000.

On a caricaturé le dossier de la Nouvelle-Calédonie. Il n'y a pas deux communautés face à face, la communauté blanche et la communauté noire. Parmi les indépendantistes les plus irréductibles, monsieur Fuchs, on trouve des Caldoches, des Calédoniens d'origine européenne qui sont venus là-bas distiller le poison de l'indépendance, qui dirigent l'action et qui veulent entraîner un peuple dans une voie dangereuse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

M. Benjamin Briet. M. Fuchs n'a rien compris !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. En revanche, parmi les Mélanésiens, combien sont profondément attachés au maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française !

Contrairement à ce que vous avez déclaré, je n'ai pas supprimé l'office culturel. Je l'ai transformé parce que, en Nouvelle-Calédonie, il n'y pas une culture, mais une mosaïque de cultures, et que j'ai voulu en faire, avec nos amis Mélanésiens, Wallisiens, Futuniens, Polynésiens, Vietnamiens, Indonésiens, Européens, un office des cultures océaniques.

M. Benjamin Brial. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Fuchs, quand vous parlez d'une minorité, vous pensez aux Canaques. Mais, sur les 150 000 habitants de la Nouvelle-Calédonie, combien y a-t-il de minorités ? Et je voudrais que vous compreniez ce que les Polynésiens, qui sont 7 000, ce que les Wallisiens et les Futuniens, qui sont 15 000, ont souffert dans leur chair, dans leur sang, par leur travail, pour mettre en valeur le territoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*) Je voudrais que vous vous rappeliez comment ces minorités ont été traitées. Elles ont été foulées aux pieds, bafouées !

Ce n'est pas moi qui ai instauré, en Nouvelle-Calédonie, l'état d'urgence ; c'est M. Pisani. Ce n'est pas moi qui ai décidé de bannir quelques Calédoniens sous prétexte qu'ils étaient profondément attachés à la République française, ce sont ceux qui m'ont précédé. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Fuchs, je comprends vos inquiétudes, mais comprenez les miennes. Je m'inquiète grandement de voir que votre générosité, que je comprends parfaitement, vous entraîne à mettre vos pas dans ceux des hommes qui nous ont précédés et qui ont, je le répète, caricaturé et déformé le dossier calédonien. Ce dossier est complexe, difficile. Sachez que le Gouvernement auquel j'appartiens l'a abordé sans haine, sans esprit de revanche. Nous avons tendu la main à toutes les composantes de la communauté calédonienne. Pendant des semaines et des mois, mon bureau a été ouvert en permanence pour que je puisse discuter, dialoguer avec toutes celles et tous ceux qui le voulaient. Il est toujours ouvert, mais je n'accepterai jamais, parce que je suis membre du Gouvernement de la République et tenu au respect de la Constitution, que les règles de la Constitution et de la démocratie soient foulées aux pieds ; je n'accepterai jamais qu'une minorité veuille imposer sa loi à une majorité par la force ; jamais, je ne m'y prêterai !

M. Benjamin Brial. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Par conséquent, je tiens à vous rassurer, le Gouvernement aborde ce dossier avec compréhension, avec tolérance, avec humilité.

Vous avez parlé des régions : je peux vous dire que, depuis la loi du 17 juillet 1986, pas un jour, pas une semaine ne se sont écoulés sans que le Gouvernement, l'administration, les caisses préteuses veillent attentivement à donner aux quatre régions, c'est-à-dire aux trois régions dirigées par les présidents indépendantistes et à la région Sud dont le président est loyaliste, les moyens de fonctionner. Là aussi, on a déformé les choses. En réalité, les caisses préteuses ont accordé aux trois régions indépendantistes des prêts largement supérieurs à ceux attribués à la région loyaliste de Nouméa. Je suis prêt, avec, je le répète, beaucoup d'humilité et beaucoup de patience, à examiner ce dossier. Mais, de grâce, ne le déformez pas à partir de clichés distillés entre 1981 et 1986 !

M. Robert Le Foll. C'est faux, archifaux, ce que vous dites !

M. Gabriel Kasperait. Taisez-vous, monsieur Le Foll !

M. le président. Seul M. le ministre a la parole.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Entre 1984 et 1986, monsieur Fuchs, il y a eu de nombreux morts, des blessés, des exactions de toute sorte. Aujourd'hui, parce qu'il a rétabli la loi républicaine, le Gouvernement a permis que l'ordre soit rétabli, il a permis le retour à la libre circulation des personnes et des biens, il a permis la reprise du dialogue. Alors, si nous retardions la date de la consultation d'autodétermination, nous prendrions

un risque grave et nous commettrions une faute énorme. Car, dans l'ensemble de la communauté calédonienne, nos concitoyens sont frappés, les uns et les autres, aussi bien à Nouméa que dans la brousse, par une lassitude très grande. Ils veulent qu'un état de droit se substitue à une situation de fait.

On parle de certaines minorités, en particulier de cette minorité que, péjorativement, on appelle la minorité canaque, mais il faut aussi parler de la majorité, cette majorité qui s'est exprimée depuis dix ans dans toutes les consultations successives et qui a crié à la face du monde qu'elle entendait rester au sein de la République française ; cette majorité que, pendant cinq ans et par tous les moyens, on a essayé de bafouer, de frapper, d'emprisonner, d'écœurer ; cette majorité qu'on a essayé de faire implorer ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Le Foll. Oh ! là, là !

M. Laurent Cethala. M. Lafleur et M. Ballande n'ont pas l'air si malheureux ! Il ne s'en sont pas trop mal sortis !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Pourquoi ? Parce qu'il était clair qu'au bout du compte, il y aurait une consultation sur ce concept d'indépendance-association dont nous savons tous qu'il est un leurre et qu'il est un piège. Parce que ceux qui le proposaient savaient qu'il n'y aurait pas de majorité pour le voter. Parce que, dès lors, il fallait détruire par tous les moyens la vraie majorité qui, elle, était en place.

M. Robert Le Foll. C'est faux !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Il fallait l'atomiser pour essayer de trouver les voix, les bulletins de vote nécessaires pour obtenir une autre majorité.

Eh bien, le référendum, monsieur Fuchs, même s'il n'a qu'un seul résultat positif, celui de substituer un état de droit à une situation de fait, aura déjà, pour cette simple raison, un mérite considérable, et il sera, croyez-moi, le point de départ d'une nouvelle marche en avant de ce magnifique territoire du Pacifique sud.

Le Gouvernement prend devant vous l'engagement qu'au lendemain du référendum il n'y aura ni esprit de revanche, ni esprit de règlement de compte, et qu'il proposera à toutes les composantes de la communauté calédonienne de prendre leur part de la gestion et de l'administration du territoire, dans la dignité et sans humiliation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Paulin Bruné.

M. Paulin Bruné. Monsieur le ministre, M. Lemoine vous a donné un collier de fleurs dans la tradition du Pacifique. Pour ma part, j'enlève les fleurs, mais je vous reconnais déjà un mérite, celui d'avoir le collier ! (*Sourires.*)

Le problème calédonien passionne la classe politique depuis si longtemps que je suis encore une fois surpris de voir ceux qui avaient jadis la responsabilité du pouvoir oser se comporter en donneurs de leçons. J'ai écouté attentivement le propos de M. Lemoine. J'avais bon espoir que, dans un de ces exercices d'autocritique dont on peut trouver le secret à la nuit tombante, il allait enfin nous proposer une solution aux erreurs passées. Au lieu de cela, nous avons eu droit à une déclaration inspirée d'une philosophie dont on ne comprend ni le début ni la fin, encore qu'il ait bien voulu reconnaître que le problème calédonien était grave.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais, monsieur le ministre, vous reconnaître un second mérite. Vous tenez vos promesses - et même celles des autres. C'est d'ailleurs pourquoi on comprend mal que certains puissent faire porter toute la discussion sur l'opportunité du référendum. M. Fabius ne déclarait-il pas, le 25 avril 1985, qu'il faudrait l'organiser avant le 31 décembre 1987 ? A l'époque, on disait qu'il fallait attendre parce que la période était trouble. Les mêmes soutiennent aujourd'hui qu'il faut encore attendre parce que la période est calme ! (*Sourires.*)

Ils savent bien, ceux-là, que le docteur Pons a réussi à calmer la fièvre insulaire. Mais si la fièvre est descendue, cela ne signifie pas pour autant que soient cicatrisées les blessures occasionnées par une propagande qui n'avait d'autre but que de transformer notre peuple en un puzzle de

racés mises bout à bout et n'ayant en commun que des intérêts divergents. Voilà, messieurs, ce que vous avez essayé de faire en Nouvelle-Calédonie !

Le référendum doit avoir lieu et la classe politique doit être unanime sur ce point. D'ailleurs, il y a un an, alors que M. Toubon venait d'annoncer que si l'opposition l'emportait en 1986, elle organiserait tout de suite un référendum d'auto-détermination, M. Tjibaou ne répondait-il pas, quand on l'interrogeait sur les intentions du futur gouvernement : « Vous savez, c'est toujours facile de faire des déclarations quand on n'est pas au pouvoir, comme M. François Mitterrand pour la bombinette ! » Même M. Tjibaou ne croyait pas, monsieur le ministre, que vous auriez aujourd'hui le courage d'organiser le référendum.

Mais j'en viens au cœur du problème : quel est le fondement du référendum et quel est le fondement des positions de ceux qui seront appelés, demain, à se prononcer ?

Monsieur le ministre, vous me permettez de parler de Canaques et de Caldoches, comme le veut l'usage. Je sais qu'on ne doit pas tomber dans les travers verbaux, mais souffrez que, ce soir encore, j'utilise ces termes. (*Sourires.*)

Le fondement de la demande du F.L.N.K.S., c'est la volonté d'une minorité, une minorité dite « agissante », d'obtenir coûte que coûte l'indépendance, quelle que soit la composition démographique et ethnologique de l'île. Je serais tenté d'objecter aux leaders du F.L.N.K.S. que, dans la logique et la philosophie qui étaient celles des socialistes, quand on est politiquement minoritaire, on a juridiquement tort ! (*Sourires sur les bancs du groupe du R.P.R.*) Mais je n'en ferai rien, me bornant à leur dire qu'il faut se garder absolument d'argumenter sur le droit du premier occupant.

Je suis un Français de Guyane. Mes ancêtres ne sont pas nés en Amérique du Sud, ils sont nés en Afrique. A l'époque de l'esclavage et du commerce triangulaire, mes arrière-grands-parents sont arrivés sur une terre où vivait une population indienne. Or, aujourd'hui, à qui viendrait-il à l'idée de considérer que les Guyanais noirs, que nous sommes, ne sont pas les véritables représentants de ce peuple ? Pourtant, il y avait un premier occupant ! Et lorsque le général de Gaulle a donné le droit de vote aux Indiens, il s'est trouvé ici, à l'Assemblée nationale, des gens pour dire qu'on donnait le droit de vote à des gens qui ne comprennent rien. Je répondrai que nous sommes toujours les Caldoches de quelqu'un !

Quoi qu'il arrive, il faudra trouver dans cette île un consensus pour que les gens s'entendent. Nous sommes condamnés à ne pas faire du problème de la Calédonie un problème de politique intérieure.

J'ai eu l'occasion, récemment, de discuter avec certains leaders indépendantistes. J'ai constaté que certains pensaient, de bonne foi, que l'indépendance était pour eux un moyen, non pas de réussir une politique économique, mais de retrouver une dignité. De même, discutant avec des jeunes, des étudiants, sans me reconnaître dans leurs propos, j'ai retrouvé l'époque où quelques leaders politiques socialistes réussissaient à nous faire croire que notre bonheur était dans l'indépendance. Ils voulaient notre bonheur à notre place ! En réalité, ceux qui, comme les socialistes, ont une attitude paternaliste à l'égard des minorités, des pauvres minorités (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), font preuve d'un comportement paracolonialement parfait. Le casque colonial a certes une forme *design*, une couleur fluo ; ils remplacent les pataugas par les escarpins, mais la démarche coloniale est la même : vouloir le bonheur des gens à leur place.

M. Robert Le Foll. N'importe quoi !

M. Paulin Bruné. Vous avez essayé pour les départements d'outre-mer ; vous n'avez pas réussi. Vous portez maintenant vos efforts sur la Nouvelle-Calédonie alors que votre bilan se traduit par des centaines de blessés, par quatre projets avortés, par plusieurs ministres désavoués par leur Premier ministre.

Et si, du haut de cette tribune, on demandait une minute de silence pour chaque mort au cours de cette période, il nous faudrait beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps.

Messieurs de l'opposition, sur ce dossier, je voudrais que vous ayez davantage d'humilité et que vous reconnaissiez au Gouvernement au moins le courage de vouloir prendre le problème à bras-le-corps.

Certains disent : « Avant d'organiser le référendum, consultez d'abord tout le monde. » Mais à quoi bon organiser une consultation si, à l'évidence, il n'y a pas de problème d'entente entre les peuples ?

La solution pour la Nouvelle-Calédonie est simple : il ne faut pas créer de problèmes là où il n'y en a pas.

Avant de conclure, je voudrais, à l'intention des représentants des indépendantistes, livrer une réflexion à propos d'une situation que je vais retrouver quand l'avion m'aura ramené sur mes terres de Guyane pour soutenir mes amis dans l'épreuve qu'ils traversent.

Vous savez que la Guyane française accueille depuis de nombreux mois maintenant pas loin de 10 000 réfugiés surinamiens. Ils viennent d'un pays qui a eu l'autonomie, puis l'indépendance et dont on disait, il y a quelques années, qu'il représentait une sorte de Suisse dans l'Amérique du Sud. Je me souviens des discussions que j'avais eues avec des représentants de ce gouvernement. Ils me demandaient : « N'avez-vous pas honte d'être Français alors que vous n'avez pas les caractéristiques physiques extérieures de la grande majorité des Français ? N'êtes-vous pas génés ? » Je disais non. Aujourd'hui, sur une terre française qui a choisi de le rester, nous accueillons près de 10 000 personnes qui fuient un combat fratricide dans un pays multiracial où, pourtant, les gens ont la même origine.

Par conséquent, l'indépendance n'est plus une solution absolue pour les territoires d'outre-mer et prétendre qu'elle va dans le sens de l'histoire, à mon avis, n'a pas de sens.

Monsieur le ministre, encore une fois, vous avez eu raison de proposer ce référendum. Certains craignent que, à l'issue du scrutin, la majorité qui - on n'en doute pas - choisira de rester au sein de la République ne fasse preuve d'une attitude de domination vis-à-vis des autres. Penser une telle chose c'est véritablement sous-estimer des hommes comme nous et c'est prêter aux autres des instincts que nous n'avons pas. Pourquoi imaginer, messieurs, que des hommes d'origine européenne seraient forcément les méchants en Calédonie et les bons en France ? Pourquoi mettre d'un côté ceux qui vont dominer et de l'autre ceux qui sont dominés ?

Ce débat, à mon avis, doit cesser. Nous devons tout faire pour que la Nouvelle-Calédonie ne fasse pas l'objet d'un débat de politique intérieure. Sur cette terre, je le répète, les hommes sont condamnés à vivre ensemble. Ils n'ont pas la chance des Surinamiens qui, à côté de leurs frontières, trouvent un pays calme, de tradition républicaine pour les accueillir. La Nouvelle-Calédonie est une île. Quelles que soient les origines, la composition de la population, nous n'avons pas à refaire l'histoire ; les faits sont là, nous devons faire avec.

Dans quelques mois la population sera souverainement appelée à se prononcer sur son sort. Le Gouvernement avisera, mais on ne peut pas aujourd'hui lui reprocher - et l'histoire retiendra ce débat - d'empêcher la population d'un pays de choisir sa destinée.

Monsieur le ministre, nous vous remercions, dans les départements d'outre-mer, d'avoir donné aujourd'hui la preuve de votre volonté, non pas d'avoir une attitude colonialiste, d'imposer une solution, mais de permettre à tous les peuples d'outre-mer de choisir véritablement leur destin. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Gabriel Kaspereit. Très bien !

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre, « il n'y a pas de démocratie sans tolérance, sans l'ouverture sur l'autre, sans le respect des minorités, sans l'acceptation de la majorité », a dit Jacques Chirac lors de son voyage en Nouvelle-Calédonie le 29 août 1986. Le Premier ministre ajoutait : « Il est donc vital que les habitants de la Nouvelle-Calédonie trouvent ensemble, sur leur avenir, le consensus le plus large.

« Espoir, tolérance, solidarité », en quelques mots, tout est dit sur le sens du projet de référendum qui est proposé aux populations de cette région française du Pacifique, si durement touchée, éprouvée et meurtrie. En prenant en compte les aspirations des Calédoniens de toutes origines, cette consultation constitue un geste d'apaisement, de justice et de vérité.

Mais la partie qui se joue avec cette nouvelle forme législative du débat calédonien ne doit toutefois pas nous faire oublier l'essentiel, c'est-à-dire, pour la Nouvelle-Calédonie, le retour à la paix sociale et à la fraternité.

Trop de vies humaines ont été sacrifiées, trop de dégâts ont été commis sous le gouvernement précédent pour ne pas souhaiter la cicatrisation de toutes ces blessures qui auraient pu être évitées si on n'avait pas cherché à forcer le destin des Calédoniens.

Député d'une île lointaine, la Réunion, je tiens, à l'occasion de ce débat, à vous dire combien le problème de la Nouvelle-Calédonie m'affecte tout particulièrement.

Je voudrais dire également toute ma solidarité à ces populations lointaines par leur situation géographique, mais si proches de notre cœur par leurs sentiments.

Je demande enfin à ces populations de prendre exemple sur mon île : sept fois plus petite que la Nouvelle-Calédonie, trois fois et demie plus peuplée, la population pluri-ethnique de la Réunion trouve dans l'entente et la fraternité le sens de vivre sous le ciel de l'océan Indien.

Certains critiqueront votre hardiesse et votre ténacité, monsieur le ministre, mais vous avez agi en tant que démocrate. Respectueux de la démocratie, vous respectez les aspirations des Calédoniens et de la tradition républicaine française.

Je voterai donc votre projet de loi, monsieur le ministre, car le recours à la consultation populaire permettra, une fois pour toutes je l'espère, de cerner et de mesurer avec précision l'attachement de la Nouvelle-Calédonie à la mère patrie.

A cette occasion, permettez-moi d'espérer que la minorité respectera le verdict des urnes en s'abstenant de pratiquer la politique du pire et que la majorité victorieuse ne cherchera pas à prendre sa revanche.

Enfin, laissez-moi souhaiter, monsieur le ministre, que ce référendum entraîne une régionalisation effective en Nouvelle-Calédonie reposant sur la participation de chacun aux responsabilités politiques et économiques. C'est en tout cas le souhait de bon nombre de responsables avertis dont je partage l'opinion.

Avant de conclure, vous me permettez d'appeler une nouvelle fois votre attention sur les menaces que font peser sur la Nouvelle-Calédonie en particulier, mais sur tout l'outre-mer français en général, ceux que j'appellerai « les porteurs de valise » du colonel Kadhafi.

C'est, en effet, devenu une pratique courante pour les agitateurs indépendantistes de tout poil d'effectuer des stages de formation en Libye pour déstabiliser les départements et les territoires d'outre-mer français. Monsieur le ministre, avant qu'il ne soit trop tard, mettez fin à de telles pratiques qui risquent un jour d'entraîner nos régions sur la voie du terrorisme.

Enfin, afin d'éviter dans l'avenir toutes ces tentatives séparatistes, comment ne pas souhaiter voir un jour la suppression de l'article 73 de la Constitution. Cet article a suffisamment provoqué dans le passé de sécessions dans la douleur et le sang pour ne pas envisager de le gommer purement et simplement.

Monsieur le ministre, mon soutien pour ce référendum vous est donc acquis car il répond aux souhaits des populations de Nouvelle-Calédonie.

« Espoir, tolérance, solidarité », ces trois mots que j'évoquais au début de mon intervention vont enfin permettre de faire entrer la Nouvelle-Calédonie dans une ère nouvelle où seront enfin respectés les trois mots de la devise de la République française : « Liberté, Egalité, Fraternité ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*.)

M. le président. La parole est à M. André Ledran.

M. André Ledran. Monsieur le ministre, mon ambition serait de provoquer chez vous une réponse aussi véhémentement que celle que vous venez de faire à notre collègue Jean-Paul Fuchs, mais je sais d'expérience que l'on est toujours plus touché par les critiques de ses propres amis que par celles de ses opposants.

M. Laurent Cathala et M. Robert Le Foll. Très bien !

M. André Ledran. Notre assemblée est appelée à se prononcer sur le projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. L'objet de ce projet, en la forme actuelle, reste limité aux modalités d'organisation du scrutin.

Je voudrais limiter mon propos aux conditions dans lesquelles semble se préparer, sur le terrain, cette consultation. Il se trouve qu'il y a quelques jours nous étions six députés de la commission de la défense nationale en mission pour étudier, entre autres, la situation et le rôle des forces militaires françaises en Nouvelle-Calédonie.

Bien évidemment, nous nous sommes, les uns et les autres, intéressés à l'ensemble de la situation, d'abord parce que nous sommes des parlementaires ayant une compétence générale. A ce sujet je voudrais faire observer, monsieur le ministre, que vous avez été bien injuste envers les trois régions quant à la réalisation de leur budget d'investissement en 1986. J'ai cru vous entendre citer le chiffre de 6 ou de 10 p. 100 !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. 10 p. 100 ! Deux fois cinq !

M. André Ledran. Mais M. Ulrich, dans une lettre du 2 mars, avançait le taux de 6 p. 100 pour la région Nord, 9 p. 100 pour la région Centre, 7 p. 100 pour la région des Iles.

Vous êtes injuste, je le répète, car les chiffres que vous utilisez sont ceux du mois d'octobre 1986. Les chiffres arrêtés au 31 décembre montrent que la région Nord a engagé en 1986 31,5 p. 100 des crédits inscrits en section d'investissement, la région Centre 30 p. 100, la région des Iles 46 p. 100.

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Non !

M. André Ledran. Cela peut être apprécié diversement...

M. Dominique Bussereau, rapporteur. C'est le cas de le dire !

M. André Ledran. ... mais des élus locaux comprendront, parce qu'ils savent, compte tenu des délais nécessaires à la réalisation des dossiers, à l'obtention des crédits, qu'il n'est pas simple d'engager des opérations nombreuses dans un délai inférieur à un an. Or, les régions sont des institutions nouvelles.

Vous êtes d'autant plus injuste de leur reprocher que vous savez fort bien que la loi de juillet 1986 a modifié les compétences et les financements. Les régions ont été obligées de suspendre l'exécution de leur budget au mois de juillet 1986, d'établir un compte administratif, de bâtir un nouveau budget primitif, ce qui n'arrive jamais dans une collectivité locale. Tous les élus ici présents mesureront les difficultés résultant de telles incohérences.

Ce sont là des facteurs objectifs qui ne nous autorisent pas à porter un jugement péjoratif sur la capacité de ces élus à conduire les affaires de leur région.

J'ajoute que ce n'est pas en retirant du service de ces régions des administratifs compétents que vous les aiderez à mieux remplir leur mandat.

L'Assemblée doit le savoir. Il appartiendra à chacun de nous d'apprécier s'il s'agit là ou non d'une volonté délibérée d'asphyxier les régions.

A ceux qui choisissent cette voie, je rappellerai cette citation, qui en trace une autre : « Dans les territoires où les hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès si les hommes sur leur terre natale n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi ». C'était le 30 janvier 1944. Quarante-trois ans plus tard, le temps n'est-il pas venu, en Nouvelle-Calédonie, de réaliser cette volonté du général de Gaulle ?

Nous nous sommes, bien évidemment, les uns et les autres intéressés aussi, et plus précisément, au rôle de l'armée qui n'est pas aujourd'hui dissociable, en Nouvelle-Calédonie, de l'ensemble de la situation politique.

J'insiste sur ce point, car la préoccupation constante du pouvoir dans une démocratie est de tenir l'armée à l'écart des débats et des manifestations à caractère politique.

A proportion du rôle qu'elle joue là-bas, la place qu'elle occupe dans le rapport préparatoire me paraît à la fois faible, insuffisante, et cependant ce qui est dit est fort révélateur.

Insuffisant sur les effectifs. Vous dites : « Les gendarmes et les militaires sont moins nombreux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque M. Pisani était délégué du Gouvernement. » Mais vous ne citez aucun chiffre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Si !

M. André Ledran. Pas dans le rapport ! Précisons alors qu'en février 1987 le niveau global des effectifs tend à rejoindre le niveau le plus élevé qui correspondait à la période de crise, c'est-à-dire plus de 6 000 hommes.

Si l'on examine l'évolution de ces forces, on constate qu'il y a eu une très forte réduction de la présence d'escadrons de gendarmes mobiles, qui représentaient dans la période de crise près de la moitié de l'ensemble des forces militaires stationnées en Nouvelle-Calédonie.

Au début de 1987, les forces de gendarmerie ne représentent plus que le quart des forces militaires, et c'est aujourd'hui l'armée qui fournit la différence.

Vous n'ignorez pas que deux groupements opérationnels, Guépard 1 et Guépard 2, à l'effectif chacun d'un régiment, ont été envoyés en renfort ; ils sont constitués de troupes prélevées en métropole et qui se relèvent tous les quatre mois.

Or ces renforts ne sont pas utilisés à la garde d'objectifs à caractère militaire, voire de points sensibles civils ou militaires. Ces renforts constituent, avec les unités habituellement stationnées en Nouvelle-Calédonie, des unités d'intervention aujourd'hui présentes dans les tribus.

C'est là la grande différence avec les escadrons de gendarmes mobiles, qui ont été ramenés en France mais qui repartiront en Nouvelle-Calédonie, puisqu'il est question d'en renvoyer une trentaine à l'occasion du référendum.

Ces renforts militaires, que font-ils ?

J'ai été surpris de lire dans votre rapport, monsieur Bussereau, un double aveu - à moins que ce ne soit une maladresse d'écritures...

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Je ne crois pas, monsieur Ledran !

M. André Ledran. ... car il confirme ce que je supposais et il l'exprime avec des mots dont j'avais trouvé prudent de réserver l'usage.

Vous reconnaissez que les militaires, comme les gendarmes, sont employés en Nouvelle-Calédonie à des missions de maintien de l'ordre - c'est à la page 12 de votre rapport, monsieur Bussereau, relisez-le.

Or, sur le terrain, les militaires, à tous les niveaux du commandement, se défendent d'être utilisés comme des forces de maintien de l'ordre puisque ce n'est pas la mission de l'armée. Que je sache, ce pays n'est pas en état d'insurrection. Ce n'est pas la guerre, ce n'est donc pas le rôle de l'armée. Monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous précisiez dans quel cadre juridique l'armée agit actuellement en Nouvelle-Calédonie sur le terrain.

Vous utilisez pour qualifier le dispositif militaire dans l'île une expression que les hommes de ma génération connaissent bien et qui est pour eux chargée d'un sens précis.

Vous employez le terme de « quadrillage militaire » du territoire. Si j'ajoute à cela l'expression utilisée par M. Baumel à la télévision de Nouméa, à l'occasion de notre mission, celle de pacification, qui ne sonnerait, qui pourrait s'empêcher de penser à ce que fut en Algérie le début de ce qui devait devenir la guerre et son cortège de désastres ?

M. Gabriel Kasperait. Vous êtes bien placé pour le savoir !

M. André Ledran. Oh oui, très bien ! Et je peux vous en parler très longtemps, du début jusqu'à la fin, et même au-delà !

M. Gabriel Kasperait. Vos amis étaient au pouvoir !

M. André Ledran. Non monsieur, j'ai vécu tous ces événements au moment où le général de Gaulle était au pouvoir !

M. Gabriel Kasperait. Qui était ministre de l'intérieur en 1954 ?

M. le président. Monsieur Ledran, vous n'avez pas à répondre à M. Kasperait, veuillez poursuivre votre intervention !

Monsieur Kasperait, laissez parler M. Ledran.

M. André Ledran. Un dispositif militaire est en place qui s'apparente effectivement au quadrillage.

Dans un secteur délimité, une compagnie s'installe dans la brousse, et ses sections rayonnent et ses sections nomadisent dans les différentes tribus alentour. Les moyens sont ceux,

pour l'instant, de la persuasion. Il s'agit d'obtenir par une action « continue, persévérante, opiniâtre » l'accord des petits chefs de tribus pour pouvoir y pénétrer. Tous les motifs sont bons : organiser ici une séance de cinéma, un match de football. Ailleurs, réparer un chemin, construire un mur, offrir une aide sanitaire (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*).

Tout cela serait sympathique et je tiens à dire ici que l'armée, ses officiers, ses sous-officiers et ses jeunes soldats sur le terrain, tous ces militaires qui n'effectuent qu'un séjour de quatre mois remplissent cette mission avec dévouement, avec discipline et avec beaucoup de bonne volonté.

Et je voudrais affirmer clairement que ce n'est pas l'armée qui est en cause. L'armée exécute les ordres qui lui sont donnés. Ce qui est en cause, c'est le Gouvernement qui utilise l'armée et qui lui donne ces ordres.

Car la mission de l'armée, sous des apparences un peu boy-scout, est en fait une mission éminemment politique. Il s'agit d'abord de démontrer sur le terrain qu'il est plus efficace de s'adresser à l'armée pour ces menus travaux qu'à des élus tous politisés, surtout lorsqu'ils sont connus pour leur appartenance au F.L.N.K.S.

Or ces élus sont des élus du suffrage universel, qui remplissent une fonction dans le cadre d'institutions qui sont celles mises en place par la France. Ce ne sont pas des structures mises en place par des rebelles. On ne ferait pas autrement si on voulait les discréditer.

Sous prétexte de rassurer les populations, l'armée, par des moyens détournés, impose sa présence dans chaque tribu avec la volonté de contrecarrer l'action des forces politiques qui n'ont pas, sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, les mêmes projets que ceux du Gouvernement actuel. Que ces forces politiques soient d'ailleurs réelles comme le F.L.N.K.S. ou mythiques comme la Ligue communiste révolutionnaire,...

M. Gabriel Kasperait. Mythique !

M. André Ledran. ... étiquette que l'on attribue généreusement à tous ceux qui ne sont pas d'accord avec M. Laffleur et avec M. Pons, et qui, de ce fait, deviennent subversifs et doivent donc être, comme tels, surveillés.

Oui, monsieur Pons, en Nouvelle-Calédonie, exprimer autre chose, penser autrement que le R.P.C.R. n'est pas la manifestation d'une liberté fondamentale, reconnue dans le cadre d'une démocratie mais devient subversion.

Détacher la population du F.L.N.K.S., c'est bien une mission politique. Impressionner cette population, pour qu'elle participe au référendum c'est bien une mission politique.

M. Benjamin Brial. Qui a fait tuer Machoro ?

M. André Ledran. Alors, monsieur le ministre, vous demandez à l'Assemblée de définir les modalités de la consultation des populations en Nouvelle-Calédonie. L'une d'elles est fondamentale.

Avez-vous l'intention de maintenir en place le dispositif militaire que le rapporteur du projet de loi qualifie lui-même de quadrillage jusqu'au référendum et pendant celui-ci ?

Si c'est non, quand pensez-vous lever ce dispositif militaire ?

Si c'est oui, comment pourrez-vous prétendre, face à l'opinion calédonienne, face à l'opinion française, face à l'opinion internationale, que cette consultation, organisée dans un tel contexte, présente toutes les garanties de l'expression libre d'une population libre ?

Monsieur le ministre, l'armée est présente en Nouvelle-Calédonie avec ses armes, avec une mission évidemment politique. Sa présence n'est pas acceptée dans toutes les tribus.

Là où elle réussit à pénétrer, sa présence est contestée : des incidents ont eu lieu. Je n'en citerai que deux.

Le 18 janvier 1987, à l'île Belep, il a fallu envoyer quarante hommes de la gendarmerie pour permettre à un détachement du 3^e R.I.M.A. de se retirer de l'île. Cela aurait pu mal tourner.

Ailleurs, le 17 janvier, un groupe de six militaires du 11^e régiment d'artillerie de marine a été pris à partie ; un militaire a été blessé ; un groupe d'artilleurs a alors appréhendé six Mélanésiens dans la tribu.

Tout cela montre que l'armée est placée dans une situation très inconfortable et que de tels incidents risquent de se multiplier à l'approche d'un référendum qui ne pourra que réveiller des passions. C'est une situation à hauts risques pour l'armée et les populations.

Vous avez conduit l'armée à mettre le doigt dans un engrenage où elle s'est déjà trouvée dans le passé, et vous savez bien que cela a mal tourné. Car, enfin, si les conditions étaient réalisées pour une consultation libre et sincère, il n'y aurait pas besoin d'un tel déploiement militaire.

Si vous le maintenez, c'est que les conditions ne sont pas remplies et que, par conséquent, le risque existe. Et ce risque de dérapage vous n'avez pas le droit de le prendre.

Quelle image la France donnerait-elle d'elle-même, quelle image donneriez-vous de la France si les choses tournaient mal ?

Comment pourrions-nous regagner la confiance des autres Etats du Pacifique-Sud, que nous savons sollicités par d'autres influences, si nous donnions encore l'image d'un pays qui, après avoir vécu toutes les expériences de la décolonisation depuis les mieux réussies parce que les mieux préparées, parce que les mieux maîtrisées, jusqu'aux plus dramatiques, parce que conduites dans l'aveuglement et l'obstination, n'aurait pas su en tirer les leçons ?

Monsieur le ministre, nous vous en conjurons, ne faites pas courir ce risque à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Monsieur le président, je souhaiterais dire quelques mots à mon collègue, car j'avoue avoir été très étonné par ses déclarations...

M. Laurent Cathala. A quel titre intervenez-vous ?

M. André Ledran. Pourquoi est-ce le rapporteur qui répond ?

M. Gabriel Kasperelt. Parce que c'est le rapporteur !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Le rapporteur a le droit à tout moment de prendre la parole, mon cher collègue, c'est le règlement !

M. le président. Monsieur le rapporteur, exprimez-vous ! Je me chargerai de rappeler le règlement à nos collègues si nécessaire.

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Je vous remercie, monsieur le président, mais quelques collègues ne semblent pas connaître notre règlement.

Monsieur Ledran, j'avais déjà eu l'occasion de lire vos déclarations à l'issue de votre premier séjour en Nouvelle-Calédonie ; elles me semblaient un peu rapides. Mais votre exposé de ce soir confirme la rapidité et la fausseté des observations auxquelles vous vous êtes livré durant votre trop rapide séjour. Elles s'apparentent d'ailleurs à celles, tout aussi rapides et aussi fausses, de votre collègue, le sénateur Bialski...

M. René Drouin. Prouvez-le !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. ...qui, après un bref séjour touristique, a dit à peu près la même chose que vous.

Vous trouvez choquant que, dans un territoire situé à 22 000 kilomètres de la métropole, dans un environnement à haut risque, l'armée française soit présente. Je m'étonne qu'un membre de la commission de la défense nationale de cette assemblée - je regrette que notre collègue Branger ne soit pas là ce soir pour vous donner un autre sentiment - ait pu faire cette constatation. Qu'y a-t-il de plus normal que la présence de l'armée dans ce territoire, dans la zone où il se situe ?

M. Robert Le Foll. Sauf si tous les militaires sont chez les Kanaks !

M. André Ledran. C'est une mission de maintien de l'ordre !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Deuxièmement, vous avez fait allusion à mon rapport, mon cher collègue. Vous m'avez mis en cause et je me permets de vous répondre.

M. André Ledran. Quelle est la mission et dans quel cadre juridique ?

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Je vais vous répondre.

Le maintien de l'ordre est une mission normale de la gendarmerie et de la police ; de son côté, l'armée est également présente. Je vous rappelle d'ailleurs, puisque vous êtes membre de la commission de la défense nationale,...

M. André Ledran. Mais lisez votre rapport !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Mais j'ai lu mon rapport, puisque je l'ai écrit ! Je vous rappelle que parmi les missions de la gendarmerie figure la défense opérationnelle du territoire à laquelle collaborent les forces armées ; donc citer l'une à côté de l'autre la gendarmerie et l'armée ne me paraît pas une erreur fatale.

M. André Ledran. Vous les citez l'une à côté de l'autre dans des missions de maintien de l'ordre !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Non, pas du tout.

M. André Ledran. C'est ce que vous écrivez !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Vous avez mal lu mon rapport ; je vous demande de bien vouloir vous y référer...

M. André Ledran. Relisez-vous vous-même !

M. le président. Monsieur Ledran, laissez terminer le rapporteur.

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Je vous demande de bien vouloir vous y référer et d'avoir la courtoisie de m'écouter un instant.

Vous avez fait référence dans vos déclarations à l'Algérie ; en ce qui me concerne j'avais dix ans lorsque la guerre s'est terminée et je n'ai pas comme vous de jugement à porter sur cette période. Je voudrais simplement vous dire ce que j'ai été constater, puisque j'ai été moi aussi en Nouvelle-Calédonie dans la période récente. Je suis allé voir sur le terrain, il y a à peine un mois, l'action de l'armée. Ce que j'ai vu, ce sont des compagnies présentes dans les tribus, sans aucun problème de coexistence, aider les élus locaux et non pas effectuer telle ou telle mission politique comme vous l'avez dit.

Que des militaires français jouent avec des jeunes au football, remettent en état un gué ou une case à la suite des événements que les gouvernements que vous avez soutenus ont créés dans ce territoire,...

M. Robert Le Foll. Oh !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. ... cela ne me choque pas car c'est une action tout à fait normale de l'armée que de rendre service à nos compatriotes et à nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Robert Le Foll. Et à Nouméa, place des Palmiers ?

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Je ne vous ai pas interrompu, monsieur Le Foll.

Il s'agit non pas de se substituer à l'action des élus, mais bien d'aider l'action des communes et des tribus à leur demande, avec leur plein accord, et croyez-moi, tout ce que j'ai vu - et je n'ai pas fait un séjour rapide comme vous - m'a permis de constater dans l'ensemble des tribus que la présence de l'armée était non seulement acceptée mais également souhaitée.

M. André Ledran. Il n'y a aucun problème ? Il n'y a aucun incident ?

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Enfin, je voudrais vous rappeler que le rôle de l'armée dans un pays démocratique comme le nôtre, et c'est la force de celui-ci, est d'être présente partout dans le pays. Relisez les écrits de M. Hernu avant qu'il ne se lance dans le sabotage d'un bateau de plaisance ! (*Rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. Robert Le Foll. Oh ! Ça suffit !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Lorsqu'il écrivait encore des choses importantes sur l'armée M. Hernu parlait des soldats citoyens, et il se référait là à une citation célèbre du président Mao Tsé-Toung : « L'armée doit être dans un pays comme un poisson dans l'eau. » Eh bien, en Nouvelle-Calédonie, l'armée est présente au milieu des Français, à la demande des élus.

M. André Ledran. C'est vraiment n'importe quoi !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Votre vision des choses est déformée par des mythes, par des *a priori* idéologiques. Vous n'avez pas vu l'action réelle de l'armée française, dont la présence est souhaitée par les élus de ce territoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Gabriel Kasperleit. Très bonne réponse !

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je voudrais brièvement indiquer à M. Ledran, qui m'a posé un certain nombre de questions, qu'il y a actuellement 5 700 hommes des trois armées et de la gendarmerie en Nouvelle-Calédonie et 300 C.R.S., soit très exactement 600 hommes de moins qu'au dernier trimestre de 1985.

M. André Ledran. Moi, j'en ai trouvé 6 015 en février.

M. Gilbert Gantier. M. Ledran ne peut pas écouter trente secondes, c'est insupportable !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Ledran, vous m'avez demandé des chiffres, je vous les donne. Vous n'aurez qu'à les vérifier auprès du ministère de la défense.

M. André Ledran. Les miens sont officiels.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Les miens aussi.

S'il est exact que, par rapport au dernier trimestre 1985, il y a davantage de militaires de l'armée de terre, 760 de plus, en revanche il y a 14 escadrons de gendarmerie mobile et une C.R.S. de moins, soit 1 400 hommes de moins.

Les unités de l'armée de terre effectuent des tournées de présence en brousse, monsieur Ledran, comme cela se faisait régulièrement avant les événements de 1984-1985. Au cours de ces tournées, elles apportent leur aide aux populations qui, la plupart du temps, les accueillent bien. Je peux vous citer le cas d'une unité de l'armée qui a quitté le territoire il n'y a pas très longtemps. Au cours des trois jours qui ont précédé son départ, des fêtes ont été données dans la région Centre par toutes les tribus qui avaient accueilli cette unité de l'armée.

Les unités ne font pas du maintien de l'ordre. Elles n'en ont jamais fait. D'ailleurs, à propos de l'incident survenu à Belep, vous avez indiqué vous-même que des militaires, mis dans une situation difficile, avaient dû être dégagés par des gendarmes. En effet, ce sont ces derniers qui assurent le maintien de l'ordre et le Gouvernement n'a jamais confondu les missions traditionnelles de l'armée et celles de la gendarmerie.

Ces unités de l'armée, elles ne font pas du maintien de l'ordre mais elles rassurent par leur présence les populations qui, contrairement à ce que l'on voudrait laisser entendre, sont loin d'être toutes acquises aux thèses du F.L.N.K.S.

Vous avez dit, monsieur Ledran, que vous aviez effectué une récente visite sur le territoire avec une délégation de la commission de la défense nationale. Et sur le territoire, vous avez reconnu que ce que l'armée faisait, elle le faisait bien.

M. André Ledran. Moi ? Vous déformez mes propos !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Il semble que vous ayez changé d'avis dès votre retour à Paris.

M. André Ledran. Non !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Quant à la question de savoir si nous allons laisser les militaires, je vous renverrai aux propos tenus le 17 avril 1985 devant la commission de la défense nationale, dont vous êtes membre, par M. Charles Hernu. Voici ce que celui-ci déclarait : « Le retrait des soldats français de Nouvelle-Calédonie n'est pas négociable. La France y est pour vingt, trente ou cent ans. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Jacques Toubon, président de la commission. Vive Hernu !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. André Ledran. Je demande la parole, monsieur le président ! On m'a attribué de fausses citations.

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Elles figurent dans le journal *Le Monde*.

M. André Ledran. J'ai dit que l'armée faisait bien ce que le Gouvernement lui demandait de faire. C'est le Gouvernement qui est responsable ! Voilà ce que j'ai dit !

M. le président. Monsieur Ledran, vous avez eu tout à l'heure la parole et seul M. Gantier l'a maintenant.

M. Gilbert Gantier. Je pourrais poursuivre sur la lancée de M. Hernu...

La France est une grande puissance car elle est une puissance spatiale et une puissance nucléaire. Elle est une puissance spatiale grâce à Kourou en Guyane, elle est une puissance nucléaire grâce à Mururoa dans le Pacifique. Elle possède, je le rappelle, avec l'outre-mer le troisième domaine maritime du monde.

C'est dire l'importance du rôle de l'outre-mer et particulièrement du Pacifique dans la place que tient la France dans le monde, rôle que soulignait hier mon collègue M. Jean-Paul Virapoullé à propos de la loi de programmation militaire.

C'est pourquoi, mes chers collègues, il convient de s'éloigner, à propos de la Nouvelle-Calédonie, des préjugés et des partis pris simplistes autant que des références à je ne sais quelle autre « décolonisation », terme que nous avons entendu prononcer dans cet hémicycle cet après-midi. Il faut trouver, avec les populations intéressées, des solutions durables pour leur permettre de vivre ensemble dans la paix, pour leur permettre d'obtenir le respect des autres et le développement économique pour tous.

La Nouvelle-Calédonie semble bien lointaine vue de Paris. Mais observons la carte du monde vue d'Australie, du Sud-Est asiatique ou du Japon. La Nouvelle-Calédonie est située entre l'Australasie, en pleine expansion, et la Micronésie - donc Mururoa - dans une zone remplie de divers petits Etats peu développés. C'est dire qu'elle est un pôle de développement régional potentiel, certes, mais aussi que sa déstabilisation risquerait d'entraîner une onde de choc précisément dans un maillon faible de la zone pacifique. Là est peut-être la clé de certaines prises de positions.

On a vu aux Nouvelles-Hébrides voisines comment le retrait précipité des puissances mandataires a pu amener tout d'abord des troubles puis, à la suite d'événements économiques et naturels fâcheux, la première avancée soviétique dans la région. C'est à la lumière de ce contexte qu'il convient d'examiner l'affirmation de certains pays de la région accusant la France de maintenir là-bas une occupation coloniale.

Il faut être clair et s'en tenir aux faits car les raisonnements *a priori* ou par référence à des idéologies ou à des situations différentes ne pourraient que nuire à l'efficacité de l'action. Quels sont ces faits ?

Il n'y a en Nouvelle-Calédonie aucune ethnie majoritaire. Ni les Mélanésiens ni les Calédoniens de souche européenne ne constituent à eux seuls plus de 50 p. 100 des habitants, leur nombre se situant plutôt autour de 40 p. 100 chacun. Le reste est constitué de divers apports asiatiques ou océaniques.

Seule une très faible partie de la communauté mélanésienne réclame l'indépendance avec, comme le disait M. le ministre cet après-midi, quelques Européens venus là pour ce faire. Pourquoi ? Il serait intéressant, en observant l'histoire, de noter comment la revendication foncière des tribus s'est muée en demande d'un statut d'autonomie, puis d'indépendance.

Il n'est sans doute pas trop tard pour poursuivre, relancer, approfondir un grand élan de solidarité envers les Mélanésiens pour, comme cela s'est fait en d'autres lieux de l'outre-mer français, réussir les vraies réformes qu'appelle la Nouvelle-Calédonie.

Car l'indépendance ne serait en rien une solution. Quelle indépendance serait-elle, d'ailleurs ? Octroyée d'en haut, contre l'avis de la majorité des intéressés ? Indépendance octroyée à un groupement politique ? A une ethnie ? A qui ? Essayez d'imaginer ce que serait cette indépendance aujourd'hui !

Alors, si les Calédoniens veulent rester dans la France, ils y resteront pour autant de temps qu'ils le voudront, car c'est à eux et à eux seuls qu'il appartient de trancher, et c'est justement l'objet du référendum qu'organise la présente loi.

Mais l'honneur et la grandeur de la France imposent qu'après ce référendum tout soit mis en place pour permettre de rapprocher les communautés.

A ce propos, j'étais récemment frappé par les impressions recueillies par des métropolitains ayant visité la Nouvelle-Calédonie ces derniers temps. Leur crainte principale, leur sentiment, c'était le fossé toujours sensible entre les Mélanésiens et les autres. Il est temps, monsieur le ministre, de combler ce fossé psychologique. Il faut s'y atteler, comme vous le faites, dès avant le référendum, et il le faudra plus encore après.

Il y faut, d'abord, un grand effort de solidarité. Il ne suffit pas de distribuer des terres aux Mélanésiens - vous avez expliqué pourquoi cet après-midi - il faut aussi les former à les exploiter et à commercialiser leur production.

Il faut en même temps faire d'importants efforts de formation professionnelle dans les domaines non agricoles afin d'améliorer la place des Mélanésiens dans tous les secteurs économiques.

Non seulement la formation professionnelle doit recevoir un formidable coup d'accélérateur, mais l'on doit aussi multiplier toutes les initiatives visant à revaloriser la culture mélanésienne et les autres cultures présentes en Nouvelle-Calédonie, d'une part pour permettre leur expression, d'autre part pour permettre à tous les Calédoniens de mieux connaître, et peut-être alors de mieux comprendre ces cultures et ceux qu'elles réunissent. C'est ce que notre collègue Virapoullé appelait cet après-midi le « nécessaire décloisonnement ».

Cela, bien sûr, devra se produire dans un environnement stable et propice à l'expansion économique. En effet, la Nouvelle-Calédonie doit devenir un pôle régional de développement. Pour cela, un réel effort est plus que souhaitable, il est nécessaire, et sachez, monsieur le ministre, que si les Calédoniens en décident ainsi, le Parlement saura vous soutenir pour vous donner les moyens d'un tel projet, seule garantie d'une solution durable aux problèmes de la Nouvelle-Calédonie.

Si donc le référendum est la seule solution à court terme pour déterminer le sort juridique de la Nouvelle-Calédonie, il faudra dès maintenant prévoir ce qui se passera ensuite et s'attacher vigoureusement à la solution des réels problèmes qui subsisteront.

En effet, comme j'ai essayé de le démontrer rapidement, les problèmes de la Nouvelle-Calédonie sont très différents des problèmes coloniaux, et toutes les assimilations qui ont été faites au cours de ce débat par des orateurs de l'opposition sont hors de propos.

Ni l'indépendance, ni le maintien dans la France, à lui seul, ne résoudre rien, et de plus en plus de Calédoniens s'en rendent compte. Ce qui est important, c'est de réconcilier les Calédoniens entre eux. Je pense sincèrement que le maintien dans la France est plus à même de permettre cette réconciliation, alors que je n'ose penser à ce que deviendraient ces communautés livrées à elles-mêmes après une indépendance précipitée.

Pour terminer, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux évoquer un instant un débat que nous avons eu ici en janvier 1982. Le gouvernement socialiste de l'époque avait soumis au Parlement un projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à promouvoir par ordonnance « les réformes nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie ». Des tensions s'étaient en effet manifestées - après le 10 mai 1981, je dois le dire.

Paradoxalement, comme ils le font maintenant, les tenants du parti socialiste étaient opposés à toute consultation électorale. Je l'avais moi-même observé lors du débat, en disant : « Dans la situation actuelle de la Nouvelle-Calédonie, laquelle... connaît des tensions, on comprend mal que vous n'en appeliez pas au suffrage universel. »

Le gouvernement socialiste a refusé le suffrage universel pendant cinq ans, et maintenant que nous proposons d'y recourir, les socialistes le refusent encore. Cette attitude n'est pas tolérable. Le référendum s'impose. Notre majorité en avait déjà voté le principe l'an dernier. Elle le votera de nouveau à présent et il faut que ce référendum, comme je l'ai dit, marque le point de départ vers un nouveau progrès de la Nouvelle-Calédonie. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.])

M. le président. La parole est à M. Alexandre Léontieff.

M. Alexandre Léontieff. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la Nouvelle-Calédonie est de nouveau face à son destin. En effet, quelles que soient les observations ou les critiques que d'aucuns formulent à son égard, la loi que nous allons voter et qui organise la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie est une étape institutionnelle nécessaire vers la normalisation de la situation de ce territoire d'outre-mer de la République française. Nous en avons voté le principe en adoptant la loi du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie et nous ne devons ni nous déjuger ni nous désolidariser de nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie à une heure aussi capitale de leur histoire.

D'ailleurs, le principe du référendum n'est contesté par personne. Le Président de la République lui-même, François Mitterrand, l'a admis. Il en a souhaité cependant le report alors que, rappelons-le, le précédent gouvernement socialiste avait prévu ce référendum avant la fin de l'année 1987.

Le report de ce référendum, mes chers collègues, ne résoudrait rien du tout. Il contribuerait, au contraire, à cristalliser une situation de tension permanente. La perpétuation de l'incertitude, est-ce cela la paix, ou la recherche de la paix ?

Non, mes chers collègues, c'est au contraire dans la réponse claire et nette des populations intéressées à la question sans équivoque de leur appartenance ou non à la République française qu'il faut rechercher les conditions nécessaires, mais non suffisantes, de la paix et de l'entente des ethnies en Nouvelle-Calédonie.

L'article 53 de la Constitution - on l'a plusieurs fois précisé - rappelle le cadre des scrutins d'autodétermination en stipulant que « nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées ».

Il faut donc que l'Etat exerce - et il l'exerce maintenant - sans défaillir l'ordre républicain afin que la sécurité des biens et des personnes soit garantie et que ce référendum se déroule dans les conditions normales de sincérité et de sécurité d'un vote démocratique des populations intéressées.

Mais qui sont-elles, ces populations intéressées ? La seule ethnie canaque, comme le réclame M. Tjibaou ? Pourquoi ? Pour effacer une certaine histoire coloniale de la Nouvelle-Calédonie et affirmer la théorie du premier occupant ? Pourquoi faire un référendum dans une telle hypothèse ? Installons tout de suite la République de Kanaky !

Dans un tel ordre d'idées, pourquoi ne pas épouser alors les revendications des aborigènes d'Australie et des Maoris de Nouvelle-Zélande ? Pourquoi l'Australie ne serait-elle pas, au nom de cette théorie, une nation aborigène et la Nouvelle-Zélande une nation maorie ?

Non, mes chers collègues, la France, conformément à l'article 2 de la Constitution, se doit d'assurer l'égalité devant la loi, et par conséquent, dans le cadre de ce référendum calédonien, l'assurer sans distinction d'origine, de race ou de religion, ce principe étant d'ailleurs repris par la résolution n° 1514 de l'Assemblée générale des Nations unies, qui exclut toute distinction de race, de croyance ou de couleur pour la détermination des peuples concernés par le choix de leur avenir.

Les idéologues socialistes ont contribué malheureusement à renforcer et légitimer les revendications des indépendantistes canaques, en oubliant bien vite que tous les Mélanésiens ne sont pas séparatistes. Ne peut-on pas être fier d'être Mélanésien et fier d'être Français ? Le député Maurice Nenou-Pwataho et le sénateur Dick Ukeiwé ne sont-ils pas, eux aussi, représentatifs des Mélanésiens et de la grande communauté de Nouvelle-Calédonie ?

Donner raison à Tjibaou et suivre l'idéologie socialiste tiers-mondiste dépassée d'un Edgard Pisani, c'est condamner également de façon injuste les Calédoniens non mélanésiens, qu'ils soient d'origine européenne, polynésienne ou wallisienne qui ont choisi de s'installer en Nouvelle-Calédonie, d'y travailler et de participer à la grande communauté calédonienne.

A cet égard, je tiens, en tant qu'élu insulaire d'un territoire d'outre-mer, à féliciter le Gouvernement d'avoir instauré la règle des trois ans minimum de résidence sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie pour pouvoir participer au scrutin d'autodétermination. N'importe qui n'est pas forcément « intéressé » par cette question, et ce n'est pas après six mois

seulement de résidence dans un territoire que l'on peut vraiment se sentir assimilé et participer valablement à la détermination de l'avenir du pays où l'on vient à peine d'entrer.

Cette règle a d'ailleurs été utilisée par deux fois lors de la consultation des populations de l'ex-territoire français des Afars et des Issas, aujourd'hui République de Djibouti, si l'on fait référence aux lois du 22 décembre 1966 et du 28 décembre 1976.

« Il suffirait d'envoyer 200 000 militaires un mois avant la consultation, ou même la veille, pour la fausser complètement », disait le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer de l'époque, M. Olivier Stirn, pour justifier cette restriction. Votre projet de loi, monsieur le ministre, écarte une telle éventualité interventionniste. La règle des trois ans minimum de résidence pour un scrutin d'autodétermination d'un territoire d'outre-mer, sans être une règle ni absolue ni parfaite, me paraît une bonne règle qui va dans le sens de la sincérité de ce référendum.

Certes, le Conseil constitutionnel n'a jamais été saisi pour juger une telle règle, mais n'oublions jamais, mes chers collègues, que les territoires d'outre-mer ont une spécificité et des particularismes au sein de la République qu'il faut respecter.

La recherche du dialogue et de la concertation, la tolérance et le respect de chacun, la sécurité des biens et des personnes, la confiance dans l'avenir sont les conditions indispensables au retour de la paix et de la concorde en Nouvelle-Calédonie.

Cette confiance dans l'avenir, mes chers collègues, la relance des investissements, la confiance des investisseurs et des Calédoniens eux-mêmes passent, il faut bien le reconnaître, par un résultat positif de ce référendum.

Je reste persuadé qu'à l'exemple de la Polynésie française un statut de large autonomie interne au sein de la République est la solution de conciliation par excellence.

L'autonomie interne, accompagnée de compétences statutaires territoriales importantes, n'offre-t-elle pas aux territoires d'outre-mer, sous certains aspects, les avantages de l'indépendance sans les inconvénients et la pérennité des franchises territoriales au sein de la République ?

En conclusion, monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais appeler votre attention sur l'importance de ce scrutin d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie pour tous les territoires français du Pacifique Sud.

Après les Nouvelles-Hébrides, si la Nouvelle-Calédonie devient indépendante, ce sera au tour de la Polynésie française de subir la même pression séparatiste, dans un environnement anglophone encore hostile à la France et aux essais nucléaires.

La théorie des dominos, comme l'a rappelé M. Baumel, s'applique également aux territoires français d'outre-mer.

Sans ses territoires d'outre-mer, la France serait-elle une grande puissance nucléaire, la troisième puissance maritime mondiale ? Peut-elle se permettre d'être absente du Pacifique, où toutes les grandes nations mondiales sont présentes ?

Aussi la meilleure politique de la France dans le Pacifique Sud consiste-t-elle, monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à s'occuper en priorité de nos territoires d'outre-mer, à en faire des vitrines de la France dans le Pacifique, qui soient des centres de rayonnement culturel et technologique, à participer activement à leur développement économique et social dans le respect de leurs particularismes locaux et de leur identité culturelle.

C'est dans cet esprit que la majorité, et notamment tous les députés des territoires d'outre-mer, soutient activement le gouvernement de Jacques Chirac dans sa politique réaliste de l'outre-mer dans le Pacifique, et plus particulièrement le ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, pour son courage, sa détermination, son sens du dialogue et de la concertation.

Nous voterons cette loi, mes chers collègues, non pas pour faire gagner « la force injuste de la loi », mais au contraire pour que triomphe « la force juste de la démocratie ». (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])

M. le président. La parole est à M. Jean Maran.

M. Jean Maran. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie est un sujet suffisamment sensible, vous en

conviez, et touche de trop près l'élu d'outre-mer que je suis pour que vous admettiez que mon point de vue, exprimé à cette tribune, s'inspire de considérations quelque peu spécifiques.

Chacun de nous, élus des départements d'outre-mer membres de cette assemblée, pourrait se trouver aujourd'hui confronté dans son département à une situation aussi dramatique que celle que vit la Nouvelle-Calédonie, clivages et rivalités ethniques exceptés. Seul un concours de circonstances tenant presque du miracle nous l'a épargnée. C'est dire que nous savons de quoi nous parlons, car nous sommes édifiés quant à la conception que certains se font de la décolonisation.

Il faut rappeler, en effet, qu'en juillet 1969, une convention dite « de décolonisation des départements d'outre-mer », qui rassemblait dans la ville du Morne-Rouge, en Martinique, les délégations des partis communistes et autonomo-indépendantistes des quatre départements d'outre-mer, jetait les bases de ce qui devait être, à leur gré, la constitution des quatre futurs « Etats autonomes » que devaient devenir nos régions territoriales.

Aux termes des décisions arrêtées par cette convention, les assemblées uniques et souveraines qui seraient élues dans ces véritables républiques populaires auraient pouvoir - entendez bien - d'assurer la tutelle des collectivités locales, de contrôler l'administration, l'éducation, la justice. Il devait être institué dans chacun de ces nouveaux Etats - paradis de la démocratie, cela était proclamé - « un organe de coopération avec la France ».

Oui, vous avez bien entendu : un organe de coopération avec la France qui devrait acquitter budgétairement « le prix de trois siècles de colonisation et d'exploitation ». C'était l'énoncé d'un divorce aux torts et griefs exclusifs de la France, condamnée à payer une maxi-pension alimentaire.

Mais il faut aussi rappeler à la mémoire de ceux qui pourraient l'avoir perdue - et ils sont nombreux - que, trois ans après, le 27 juin 1972, était signé le programme commun de gouvernement de la gauche, inspiré de la même convention, bréviaire ou viatique qui traitait du cas des D.O.M., à la page 183 - j'ai ici le *corpus delicti* - dans le chapitre VI de la quatrième partie, consacrée à la coopération internationale.

La gauche, à son avènement en 1981, n'aura de cesse de tenter de faire passer dans les faits ce rêve actualisé de l'autonomie-indépendance en guise de « décolonisation ». Aussi faudra-t-il la volonté farouche de nos populations de rester au sein de la nation française, la vigilance à toute épreuve de nos parlementaires départementalistes et de l'opposition d'hier, le rempart du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel pour nous protéger de la plus redoutable des aventures séparatistes, programmée avec entêtement par ceux qui à leur tour se proclamaient « décolonisateurs ».

Nous avons donc couru trop de risques et sommes passés trop près du danger et des déchirements fratricides que n'aurait pas manqué d'engendrer chez nous le triomphe des visées sécessionnistes pour ne pas comprendre et mesurer les affres qu'endurent aujourd'hui les Calédoniens, dans leur majorité, toutes ethnies confondues. Les espérances imprudemment allumées et entretenues chez les uns, le refus de reconnaître à d'autres la légitimité de leur attachement à la terre calédonienne et aux valeurs inaliénables qu'incarne notre nation, l'idéologie aveugle et l'esprit partisan, les incompréhensions et frustrations, les ostracismes et excommunications réciproques ont fait trop de tort et causé trop de maux, fait couler trop de larmes et de sang sur le sol calédonien pour ne pas souhaiter, monsieur le ministre, que la paix y revienne et que la fraternité y refleurisse.

C'est cette noble ambition que vise, je le crois sincèrement, votre projet de loi, monsieur le ministre. Je puise la justification de cette conviction dans cet acte de foi de M. le Premier ministre, Jacques Chirac, qui, le 29 août 1986, en pleine terre calédonienne, annonçait « la fin du temps des épreuves » et proposait un « message d'espoir, de tolérance et de solidarité ».

Que peut-on en toute bonne foi reprocher à votre référendum, sans vous faire un procès gratuit d'intention et sans douter de la capacité des Calédoniens à faire, dans la détermination de leur avenir, un choix conscient, raisonné et raisonnable ?

Ce référendum s'appuie à l'évidence sur un principe qu'aucun démocrate ne saurait honnêtement contester ou réfuter : celui cher à l'opposition d'aujourd'hui, combien de

fois affirmé et proclamé, celui de reconnaître aux Calédoniens, comme à tous les peuples, le droit au libre choix de leur destin.

Je note d'ailleurs que M. Lemoine, en 1983, avait déjà, à Nainville-les-Roches, pris cet engagement ; que M. Pisani en avait prévu l'organisation à une date antérieure au 31 décembre 1987, même si, selon une méthode chère aux socialistes, il avait par avance répondu pour les Calédoniens, qu'il vouait à « l'indépendance-association ». Enfin, la loi du 7 juillet 1986, souverainement votée dans cette Assemblée après avis favorable du Congrès calédonien, l'avait expressément décidé. Alors, comment l'opposition d'aujourd'hui pourrait-elle sans être suspectée de parti pris systématique et d'étrange reniement vous reprocher de tenir ses propres engagements et de vous conformer aux exigences de la loi ?

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Très bien !

M. Jean Maran. Vérité en deçà de la frontière du 16 mars 1986 et erreur au-delà ?

Je constate, avec satisfaction, que vous avez eu, monsieur le ministre, le souci de donner aux Calédoniens des garanties rassurantes quant à l'organisation, au déroulement du scrutin et à la sincérité des résultats.

Je crois que la France des libertés et des droits de l'homme ne peut, à la face du monde qui l'observe, faillir au respect des principes qui l'honorent en ce qui a trait à la manière de conduire l'avenir des Calédoniens. Et je suis convaincu qu'il est plus rassurant et plus exaltant pour les peuples d'outre-mer, qui croient en elle, de vivre à l'abri de son drapeau que de se laisser griser par les utopies, les mirages et les fausses illusions, qui ont coûté irrémédiablement si cher à tant d'autres.

« La République, a proclamé Victor Hugo, en donnant le bulletin de vote aux citoyens, leur enlève le droit au couteau et au fusil. » Vous offrez le bulletin de vote aux Calédoniens. Puissent-ils en faire bon usage et puissent-ils, par leur réalisme, leur sagesse et leur raison, faire de leur Kanaky une terre d'amour, de paix et de fraternité.

C'est dans l'espoir de la réalisation de cette espérance que je voterai votre projet de loi, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Benjamin Brial.

M. Benjamin Brial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je laisserai le soin à mon collègue, M. Nenou-Pwataho, de faire l'exposé complet de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Je voudrais ici remercier M. le rapporteur de son rapport écrit et de son exposé très complet sur la situation actuelle de la Nouvelle-Calédonie.

Si le député des îles Wallis et Futuna intervient aujourd'hui sur le projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, c'est au nom des 15 000 Wallisiens et Futuniens qui y vivent et participent par leur travail depuis plus de quarante-six ans à son développement politique et économique.

Grâce déjà à la loi du 17 juillet 1986, il a été possible de reprendre le redressement économique du territoire et, à travers vous, je remercie M. le Premier ministre, qui a permis de rétablir la confiance de la population et à chaque ethnie d'être représentée partout, avec la garantie absolue de l'application des lois de la République.

Cette loi donnera également à la Nouvelle-Calédonie la certitude que le Gouvernement de la République respectera le choix de la population et qu'il travaillera dans ce sens pour édifier une société pluriethnique permettant d'apporter à chacun la liberté, la paix, la sécurité et l'espérance dans l'avenir.

Je suis persuadé que le projet de loi qui nous est soumis est conforme au vœu de la majorité de la population de Nouvelle-Calédonie, qui veut qu'on l'interroge, - et c'est son droit.

C'est pourquoi vous aurez, monsieur le ministre, tout mon soutien pour que la Nouvelle-Calédonie essaie d'oublier ses heures difficiles et vive dans de meilleures conditions en restant avec la République française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification de la Convention européenne pour la répression du terrorisme.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 631, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre les Etats membres des Communautés européennes concernant l'application de la convention européenne pour la répression du terrorisme.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 632, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la poursuite et au jugement de certaines infractions commises à l'étranger.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 633, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 14 avril 1987, à 16 heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 614 organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (Rapport n° 629 de M. Dominique Bussereau, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La Séance est levée à vingt-trois heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMITÉ DE L'ÉTHIQUE DU LOTO SPORTIF

En application de l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} avril 1985, M. le président de l'Assemblée nationale a désigné, le 9 avril 1987, pour faire partie du comité de l'éthique du loto sportif M. Jean-Marie Demange comme membre titulaire et M. Michel Pelchat comme membre suppléant.

COMMISSION DE LA TÉLÉMATIQUE

A la demande de M. le Premier ministre, M. le président de l'Assemblée nationale a désigné comme membres de la commission de la télématique :

MM. René André,
Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*),
Paul Chomat,
Willy Diméglio,
Jean-François Jalkh,
Jacques Mahéas,
Philippe Mestre,
Louis Mexandeu,
Dominique Perben.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	107	851	
33	Questions..... 1 en	107	553	
03	Table compte rendu.....	51	85	
03	Table questions.....	51	94	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	98	534	
36	Questions..... 1 en	98	348	
06	Table compte rendu.....	51	80	
06	Table questions.....	21	51	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	664	1 568	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Dasaix, 75727 PARIS CEDEX 16 Téléphons : Renseignements : (1) 45-75-62-31 Administration : (1) 45-75-61-35 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	201	302	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	664	1 530	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)